

Actuellement, les mines de l'Etat travaillent avec un capital-actions de 45.000.000 de florins et un emprunt obligataire 5 3/4 % de 17.000.000 de florins, en tout 60.000.000 de florins, exclusivement possédés par l'Etat des Pays-Bas.

Fin 1937, on amortit 15.000.000 de florins de l'emprunt obligataire de 52.000.000 de florins, alors exigibles.

Pour l'exercice 1937, le solde brut s'élevait à 26.145.044 florins, déduction faite des intérêts et des frais relatifs à l'emprunt obligataire et s'élevant à 1.270.000 florins. Il faut en déduire, pour amortissements, 19.972.418,25 florins; pour versement au compte « réserve-débiteurs », 21.861,08 florins, et pour versement au compte « réserves générales », 2.708.764,97 florins, de sorte que pour la répartition du bénéfice à l'Etat des Pays-Bas, on dispose d'un montant de 5.440.000 florins, soit 8 % du capital-actions.

HEERLEN, septembre 1938.

BIBLIOGRAPHIE

CARTE MURALE DES CONCESSIONS CHARBONNIERES en exploitation à fin mars 1938. — Tirage sur papier fort; format 0,55 X 0,80. — Prix : 21 fr. franco. Envoi immédiat sous rouleau protecteur contre versement au C. Ch. P. 6861. — Aux Editions « Guides Hallet », S. P. R. L., 42, avenue Alexandre Bertrand, Forest-Bruxelles.

Etablie d'après les données fournies par les Charbonnages, avec délimitation des concessions, indications de la situation des sièges, voies fluviales, chemins de fer et raccordements particuliers.

Ce travail, qui constitue une innovation, rendra des services signalés aux industriels qui sont en rapport avec les Charbonnages.